Communiqué de presse
Jeudi 8 septembre 2016

# #Article 173 : Ecofi Investissements lance une offre modulable pour les institutionnels

Afin d'accompagner les investisseurs dans les nouvelles exigences de reporting liées à l'Article 173 de la Loi sur la Transition énergétique, Ecofi Investissements - acteur engagé de l'Investissement socialement responsable (ISR) - lance un bouquet de solutions.

De la notation ISR au calcul de l'empreinte et de l'intensité carbone, les investisseurs pourront ainsi, conformément à leurs obligations, communiquer en toute transparence. Au-delà de la réponse aux contraintes de l'Article 173, Ecofi Investissements va plus loin et crée des indicateurs d'impact concrets pour évaluer la performance Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) des investissements.

Cette offre modulable concerne les fonds ouverts, les mandats et les fonds dédiés. Elle s'adresse à tous les investisseurs institutionnels, clients ou non, qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réussir leur transition vers plus de transparence et de responsabilité environnementale et sociale d'ici juin 2017.

## Une offre qui répond aux 5 volets de l'Article 173

Au-delà de la réponse réglementaire et de la satisfaction des attentes des clients, l'enjeu est majeur pour les institutionnels, notamment en ce qui concerne la gestion de leur risque de réputation et de leur responsabilité fiduciaire.

1. Evaluer la **performance ESG** du portefeuille
   - Reporting exhaustif qui intègre la notation ISR du portefeuille et de son indice de référence ainsi que la notation ESG des entreprises en portefeuille.
2. Mesurer **l'empreinte carbone** du portefeuille
   - Reporting montrant la contribution du portefeuille à la réduction des effets climatiques par la mesure de son empreinte et de son intensité carbone, sur la base des émissions de gaz à effet de serre des entreprises qu'il détient.
3. Définir une **politique ISR** personnalisée
   - Ecofi Investissements accompagne les sociétés pour la mise en place d'une politique ISR qui leur ressemble : transcription de leurs valeurs en critères ESG ; aide au choix des fournisseurs de données ; définition d'un filtre ISR en fonction de la nature des actifs et de l'univers d'investissement ; intégration d'un processus ISR dans leur politique d'investissement ; formation des instances dirigeantes.
4. Mettre en place une politique de **vote** exigeante

   L'exercice des droits de vote est pour Ecofi Investissements un vecteur essentiel pour influer sur les bonnes pratiques ESG des entreprises et défendre les intérêts des actionnaires et souscripteurs sur le long terme.
   - Ecofi Investissements propose d'aider l'investisseur à déterminer les principes d'exercice des droits de votes pour l'ensemble de ses OPC en fonction de ses valeurs, par exemple : séparation des fonctions, indépendance des administrateurs, rémunérations des dirigeants…
5. Définir et appliquer une politique de **dialogue**

   Engager un dialogue avec les entreprises permet de les sensibiliser sur les risques ESG et les pousser vers plus de transparence.
   - Ecofi Investissements aide à identifier les thèmes de dialogue propres aux valeurs de l'investisseur (par exemple changements climatiques, égalité hommes-femmes, éthique des affaires etc.) et à préciser les modalités et le périmètre de ce dialogue.

Cette information est un communiqué de presse diffusé à l'attention des journalistes et ne saurait constituer une publicité, ni une offre d'achat ou de vente.

## Aller au-delà de l'Article 173 avec des indicateurs d'impact

Ecofi Investissements va plus loin dans son engagement en publiant des indicateurs d'impact ESG qui évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes*.

La conception de ces 6 indicateurs par les équipes d'Ecofi Investissements enrichit l'analyse du portefeuille sur les enjeux ESG et la nature de l'impact carbone. Ils montrent que nos investissements peuvent avoir des impacts.

- E ▶ Emissions de Gaz à Effet de Serre : intensité carbone et empreinte carbone du portefeuille
- S ▶ Variation d'emplois
- G ▶ Partage de la valeur économique
- S G ▶ Responsabilité fiscale
- S G ▶ Représentativité des femmes aux postes d'encadrement
- E S G ▶ Controverses

## Une offre modulable selon les besoins de chaque investisseur

Ecofi Investissements propose des solutions pour répondre à la spécificité de chaque investisseur, client ou non, et les servir au mieux de leurs besoins avec une offre à géométrie variable.

*Les données chiffrées utilisées dans le calcul des indicateurs d'impact sont extraites des reportings des entreprises.

Ecofi Investissements a développé une méthodologie ISR d'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) rigoureuse et transparente, pour aller au-delà du discours des entreprises, qui repose sur deux filtres.

1/ L'évaluation de la performance ESG qui met l'accent sur :
- les indicateurs quantitatifs de résultats des entreprises et États. Par exemple : les émissions de CO2 par MWh par an pour les électriciens ; les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail dans la construction etc.
- la «Touche Ecofi », qui surpondère les valeurs en lien avec le Groupe Crédit Coopératif : équilibre des pouvoirs ; relations responsables avec les clients et les fournisseurs ; rejet des paradis fiscaux ; non-discrimination.

2/ L'évaluation des controverses auxquelles font face les entreprises : ce filtre permet d'exclure ou de réduire nos investissements dans des entreprises impliquées dans des incidents significatifs : pollution, corruption, blanchiment d'argent, violation des Droits de l'Homme etc.

Ces deux filtres successifs permettent de sélectionner les entreprises jugées les meilleures en termes d'ISR en confrontant leur discours à la réalité de leurs performances ESG ("reality check").

Cette information est un communiqué de presse diffusé à l'attention des journalistes et ne saurait constituer une publicité, ni une offre d'achat ou de vente.

# En savoir plus...

## Un ISR de conviction

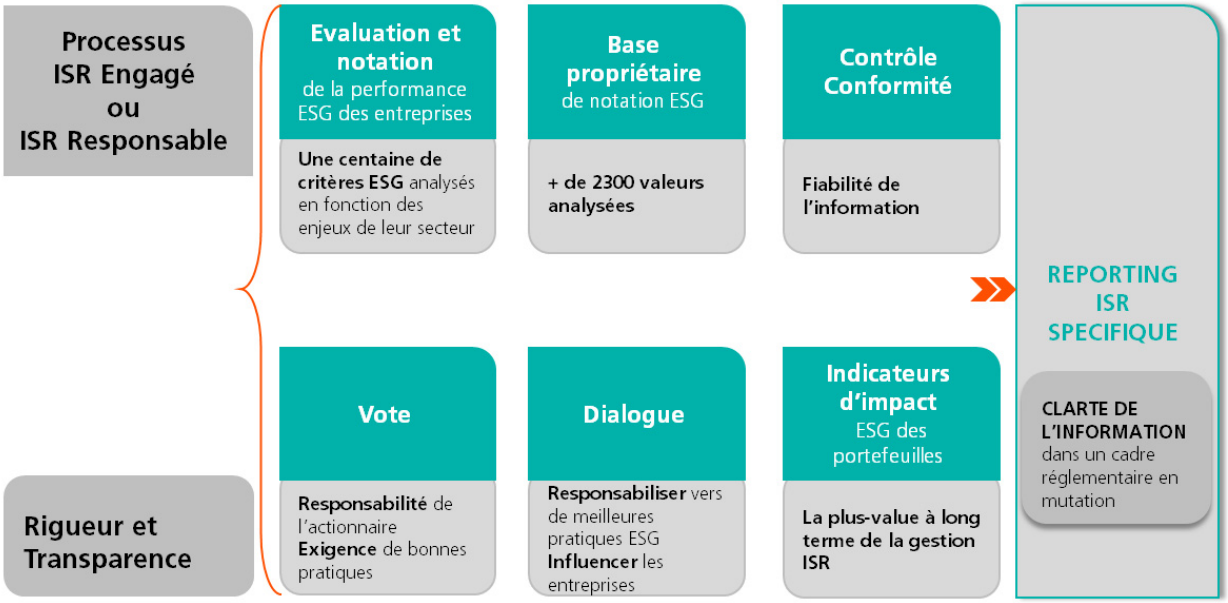


## Un reporting exhaustif et impactant

Ecofi Investissements développe, sur une base trimestrielle, un reporting ESG complet et transparent. Il sera étendu prochainement à tous nos fonds ouverts ISR, soit 80% de notre gamme, et aux mandats et fonds dédiés.

***>> Exemple pour Ecofi Enjeux Futurs : accédez au reporting en cliquant ici***

Cette information est un communiqué de presse diffusé à l'attention des journalistes et ne saurait constituer une publicité, ni une offre d'achat ou de vente.

## Nos convictions ISR

**ACTIFS** POUR LE FUTUR n'est pas chez Ecofi Investissements seulement une image, c'est notre quotidien. Anticiper, s'adapter et évoluer sont les tendances profondes qui animent les équipes.

Les nouvelles exigences de l'Article 173 renforcent notre conviction en l'Investissement socialement responsable (ISR) que nous gérons selon des processus rigoureux appliqués depuis plus de quinze ans.

## Repères

### Ce que dit la Loi

L'Article 173 de la Loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte est une extension des obligations de l'Article 224 de la Loi Grenelle II qui ne concernait que les sociétés de gestion. Il complète l'Article 533-22-1 du code monétaire et financier.

Il a pour objectif de mobiliser les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion pour une meilleure transparence de leurs pratiques liées aux enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et au climat dans leurs choix d'investissement.

Les sociétés dont le total de bilan est supérieur à 500 M€ sont principalement concernées. Cependant, chez Ecofi Investissements, nous sommes convaincus que c'est une opportunité pour les investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion de valoriser leur implication et leur engagement.

### Critères ESG et Transition énergétique

Les critères ESG s'appliquent à toutes les classes d'actifs et analysent les entreprises sur leurs enjeux :

- Environnementaux : émissions polluantes, consommation d'eau et d'énergie…
- Sociaux : santé des employés ; égalité hommes-femmes…
- et de Gouvernance : indépendance et expertise des administrateurs ; rémunération des dirigeants.

La Transition énergétique, c'est le passage de l'utilisation massive d'énergies fossiles, épuisables et émettrices de gaz à effet de serre (pétrole, charbon, gaz), vers un bouquet énergétique donnant la part belle aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Source : Novethic).

**Contact Presse**
Mathilde Salama : 01 44 88 39 35 – mathilde.salama@ecofi.fr

**********

Ecofi Investissements est la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, membre de BPCE.
Au service de ses clients depuis 40 ans, elle a développé un savoir-faire dans les grandes classes d'actifs et gère une gamme complète et pertinente de produits et solutions d'investissement, reposant sur une gestion de conviction et une culture forte du contrôle des risques.
Ecofi Investissements figure parmi les pionniers de la finance engagée avec plus de 30 ans d'expérience dans ce domaine.
Sa capacité à rechercher des solutions innovantes adaptées aux évolutions de marché et aux contraintes et besoins de ses clients révèle une structure réactive et agile basée sur un engagement fondé sur le long terme.
Pour Ecofi Investissements, être responsable c'est s'engager auprès de ses clients à choisir les meilleurs actifs pour pérenniser la performance et préserver les intérêts des générations futures. Notre signature : **ACTIFS** POUR LE FUTUR.

www.ecofi.fr

Cette information est un communiqué de presse diffusé à l'attention des journalistes et ne saurait constituer une publicité, ni une offre d'achat ou de vente.